

Commune de CHABRILLAN (Drôme)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/10/2018

Nombre de membre présents : 9

Présents : Guy AUDRAS, Philippe ANDRE, Jean-Claude BARRET, Pierre GILOUIN, Pascal DEJOUX, Françoise GORCE, Cyrille VALLON, Ludwig BLANC, Philippe ALMORIC

Absents excusés : Nadège NAUD (pouvoir à Philippe ANDRE), Danielle BOUCHET (pouvoir à Françoise GORCE), Patrick HERVE (pouvoir à Pierre GILOUIN)

Absents : Sébastien BRUNET

Le Conseil choisit Pascal DEJOUX comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance : 20h33

Approbation de Procès-Verbal du CM de 16/10/18 à l'unanimité.

1/ Contrat d'apprentissage services techniques municipaux

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les services techniques municipaux, actuellement composés d'une unique personne, ont besoin de renfort en termes de personnel. L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans, (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application tout en obtenant un diplôme ou un titre.

Monsieur le Maire ajoute que suite à l'appui de l'avis favorable du Comité technique paritaire, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage et propose d'avoir recours à ce type de contrat pour pallier au surcroît de travail au sein des services techniques

Adopté à l'unanimité

Cyrille VALLON arrive à 20h55

2/ Réfection du mur de l'entrée du parking des Cèdres

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la nécessité de remettre en état le mur de l'entrée du parking des Cèdres. Deux sociétés ont été consultées :

STB pour un tarif de 4 316.07€ HT, soit 5 179.28€ TTC

REYNIER pour un tarif de 3 746.16€ HT, soit 4 495.39€ TTC

Monsieur le Maire propose de choisir l'entreprise la moins disante.

Adopté à l'unanimité

Fin des délibérationsQuestions diverses :

Le Maire informe l'assemblée de l'inquiétude de la directrice quant à l'état de la dalle de la cour de l'école du bas, et donc de la sécurité des enfants et des personnes qui l'utilisent.

Certains membres du conseil l'ont examinée et affirment que malgré son état apparent, elle ne présente pas de danger et que la sécurité des usagers est assurée.

Malgré ce, le conseil décide de consulter des entreprises d'étanchéité, afin de refaire la protection de surface.

Le Maire fera part de cet avis à la Directrice de l'école.

La séance est levée à 21h15.